

Bilan de concertation

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN YSER

Concertation réglementaire du 20 juin 2025 au 19 septembre 2025

Septembre 2025



Sommaire

Sommaire	2
1. Le projet soumis à la concertation	5
1.1. Rappel du contexte : pourquoi ce projet ?	5
1.2. Les objectifs du projet	6
1.3. Les invariants et les marges de manœuvre soumis À la concertation	6
2. Déroulement de la concertation	8
2.1. Le cadre et les objectifs de la concertation.....	8
2.2. Les dispositifs d'information	8
2.2.1. Les annonces réglementaires.....	8
2.2.2. Le dossier de concertation	8
2.2.3. Les affichages et flyers	9
2.2.4. Les publications numériques.....	9
2.3. Les registres papier et numérique	9
2.4. Les supports utilisés.....	10
2.5. Ateliers et réunion publique	12
2.5.1. Atelier 1 du 20 juin 2025 : projet urbain et habitat	12
2.5.2. Atelier 2 du 7 juillet 2025 : projet urbain et espace public	13
2.5.3. Atelier du 23 juillet 2025 : projet urbain et services (équipements publics et commerces)	14
2.5.4. Réunion publique de clôture du 18 septembre 2025	15
3. Synthèses des contributions.....	17
3.1. Les chiffres-clÉS de la concertation	17
3.2. Synthèse détaillée.....	17
4. Prise en considération des contributions du public	18
4.1. Les engagements tenus par Bordeaux Métropole	18
4.2. Méthodologie d'analyse.....	19
4.3. Positionnement general des participants.....	19
4.4. Habiter des logements de bonne qualité et diversifier l'offre d'habitat	20
4.5. Créer de nouvelles trames viaires, consolider l'effort en cours de revalorisation des espaces publics et espaces interstitiels et aménager le quartier dans un esprit de nature	21
4.6. Conforter et connecter les activités économiques et de service.....	22
4.7. Réhabiliter les Équipements existants	23

5.	Les prochaines étapes	25
6.	Annexes.....	26
6.1.	Annonce de l'ouverture de la concertation – 12 juin 2025	26
6.2.	Clôture de la concertation – 27 aout 2025.....	27



Le bilan de la concertation

Ce bilan présente la synthèse de la concertation réglementaire organisée par Bordeaux Métropole du 20 juin 2025 au 19 septembre 2025 dans le cadre du projet de renouvellement urbain d'Yser (Mérignac). Il se compose de cinq parties :

- Un rappel du contexte du projet présenté au public ;
- Une présentation du dispositif de concertation avec les modalités de participation et d'information mises en œuvre ;
- Les chiffres-clés des contributions citoyennes recueillies
- Une synthèse des grands enseignements de cette phase d'écoute, de dialogue et les premiers éléments de réponse apportés par le maître d'ouvrage.
- Les suites à donner, soit les prochaines étapes du projet.

À la fin du document, des annexes sont présentes pour compléter ce bilan.

1. Le projet soumis à la concertation

Cette partie vise à rappeler synthétiquement les grandes caractéristiques du projet qui a été porté à la connaissance du public dans le cadre de la concertation.

1.1. RAPPEL DU CONTEXTE : POURQUOI CE PROJET ?

Le quartier Yser et son parent proche Pont de Madame à Mérignac ont été caractérisés comme quartier prioritaire de la politique de la ville à partir de 2014. Très fragilisé socialement, le quartier souffre de la dégradation de son parc de logements et cumule également un certain nombre de dysfonctionnements urbains : un manque de liaisons avec son environnement, une forte concentration de logements sociaux, un manque de qualité de l'espace public et un vieillissement marqué de ses infrastructures.

Partant de ce constat, Bordeaux Métropole et la Ville de Mérignac souhaitent définir et mettre en œuvre un projet ambitieux de renouvellement urbain sur le quartier d'Yser. Cette opération étant intégrée dans un quartier prioritaire de la politique de la ville relevant du contrat de ville, elle répond aux critères définis par la délibération n°2015-745 du 27 novembre 2015 portant sur la compétence de la Métropole en aménagement et projets urbains et sur la définition de l'intérêt métropolitain. Son pilotage relève donc de Bordeaux Métropole.

Dans ce cadre, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé, par délibération n°2025-231 du 6 juin 2025, de procéder à l'ouverture de la concertation réglementaire de responsabilité métropolitaine au sens de l'article L 103 -2 et suivants du Code de l'urbanisme sur le périmètre de l'opération, avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.



1.2. LES OBJECTIFS DU PROJET

Pour mémoire, la concertation portait sur le projet dont les objectifs sont les suivants :

- **Habiter** des logements de bonne qualité et diversifier l'offre d'habitat,
- **Créer** de nouvelles trames viaires, **consolider** l'effort en cours de revalorisation des espaces publics et espaces interstitiels et **aménager** le quartier dans un esprit de nature,
- **Conforter et connecter** les activités économiques et de service,
- **Réhabiliter** les équipements existants.

Le projet en détails

Pour découvrir les prémices du projet et les premières propositions d'aménagement, consultez le dossier de concertation mis à disposition du public lors de l'ouverture de la concertation sur le site de la participation de Bordeaux Métropole :

<https://participation.bordeaux-metropole.fr/processes/YSER>

1.3. LES INVARIANTS ET LES MARGES DE MANŒUVRE SOUMIS À LA CONCERTATION

Afin de cadrer les débats de la concertation, il a été défini en amont, dans le dossier de concertation :

- Les invariants, soit les éléments du projet considérés comme définitifs car définis politiquement (choix stratégiques) ou techniquement (études réalisées en amont) ;
- Les marges de manœuvre, soit les éléments du projet pouvant encore évoluer, notamment grâce aux avis et contributions citoyennes.

Ce qui est déjà déterminé pour le projet	Ce qui peut encore évoluer pour le projet
Pour le volet habitat : Tenir un programme ambitieux en matière d'habitat : réhabiliter, diversifier et démolir de façon sélective, en restant compatible avec le PLU actuel.	Un équilibre global entre rénovation, diversification, démolitions a été atteint avec DOMOFrance et c'est le point de départ du projet. Si diverses avancées de l'étude venaient modifier cet équilibre global, il pourrait alors être ajusté selon les différents items qui le composent.
Pour les grands principes du projet urbain : Assoir les grands principes du projet urbain : ouvrir et connecter le quartier, marquer un ensemble de logements et d'activités sur l'avenue de l'Yser autour du Marché de l'Avenir, constituer une grande traversée paysagère.	L'implantation précise des voies et cheminements à requalifier ou à créer, ainsi que les usages, et donc le dimensionnement de ces voies, ne sont aujourd'hui pas figés.
Pour le volet commerces / services : Renforcer la dynamique commerciale et pérenniser l'offre de services : adapter l'immobilier, consolider l'offre commerciale en	Les principes de transfert de l'offre commerciale existante et de constitution d'un ensemble de commerces en rez-de-chaussée sont actés. L'évolution de l'offre

Ce qui est déjà déterminé pour le projet	Ce qui peut encore évoluer pour le projet
constituant des rez-de-chaussée (RdC) actifs renouvelés, transférer les activités existantes, dans les mêmes conditions notamment financières pour construire une nouvelle image vivante et animée du quartier.	est au débat, en fonction des besoins et des modalités de fonctionnement sur le quartier
Pour le volet équipements : Tenir une montée en gamme des équipements publics et les accompagner dans leurs dynamiques et leurs besoins : scolaires, socio-culturels, socioéducatif...	Ce que sera la vocation et le fonctionnement et la portée des équipements, s'inspire des idées des habitants dès aujourd'hui.

2. Déroulement de la concertation

Bordeaux Métropole a mis en place une concertation du 20 juin 2025 au 19 septembre 2025 visant à recueillir les contributions des citoyens pour nourrir le projet. Les modalités mises en place pour cette démarche sont présentées ci-dessous.

2.1. LE CADRE ET LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Les modalités de la concertation ont été fixées par la délibération N° 2025-231 adoptée par le Conseil métropolitain le 6 juin 2025, précédemment citée. Le processus a été mené en étroite collaboration avec les partenaires du projet : la Ville de Mérignac et DOMOFrance.

Les objectifs de la concertation sont les suivants :

- Informer : transmettre une information claire et transparente sur le projet et le cadre de la concertation,
- Recueillir les contributions : collecter et analyser les avis et propositions des citoyens sur "les orientations du projet" afin d'apporter un éclairage complémentaire aux décideurs,
- Mobiliser : impliquer dans la démarche tous les publics concernés notamment en allant à la rencontre des citoyens.

2.2. LES DISPOSITIFS D'INFORMATION

2.2.1. Les annonces réglementaires

Les dates d'ouverture et de clôture de la concertation, fixées par délibération N° 2025-231 du 06 juin 2025, ont été annoncées 7 jours avant l'ouverture et 3 semaines avant la clôture de la concertation :

- Par voie de presse dans le journal Sud-Ouest le 12 juin 2025, pour l'ouverture, et le 27 août 2025 pour la clôture (voir en annexe).
- Par affichage à l'Hôtel de Ville de Mérignac et au Pôle Territorial Ouest
- Sur le site de la participation de Bordeaux Métropole : <https://participation.bordeaux-metropole.fr/processes/YSER>

2.2.2. Le dossier de concertation

Le dossier de concertation visait à présenter la démarche dans son ensemble en expliquant le contexte général, le périmètre et les enjeux du projet. Il présentait également le dispositif de concertation avec les modalités de participation du public.

Ce dossier a été mis à disposition du public :

- en version numérique consultable et téléchargeable sur le site de la participation de Bordeaux Métropole ;
- en version papier consultable à l'Hôtel de Ville de Mérignac et au Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole aux horaires d'ouverture du public ;

2.2.3. Les affichages et flyers

Chaque évènement a fait l'objet d'une publicité par le biais d'affiches placardées dans les halls d'entrée des immeubles de la Résidence Yser ainsi que dans les structures municipales, doublé d'un SMS d'information envoyé par DOMOFrance à ses locataires.

Un flyer récapitulant les dates des différents évènements à venir a été distribué à chaque réunion de concertation.

2.2.4. Les publications numériques

Chaque réunion a été relayée sur le site de la participation de Bordeaux Métropole :

<https://participation.bordeaux-metropole.fr/processes/YSER>

La Ville de Mérignac a également relayé cette même page sur son site internet :

<https://www.merignac.com/repenser-lamenagement-urbain-du-quartier-yser>

Concernant l'atelier du 20 juin, il a fait l'objet d'un post sur Facebook de la part de la MJC Centre-Ville.

Concernant la réunion publique de clôture, elle a fait l'objet d'un post sur les comptes X et LinkedIn de Bordeaux Métropole ainsi que sur les comptes Facebook et Instagram de la Ville de Mérignac.

2.3. LES REGISTRES PAPIER ET NUMERIQUE

Objectifs :

- Permettre aux citoyens de s'exprimer tout au long de la concertation
- Proposer un espace d'expression accessible 24h/24 7jours/7 par le biais du site de la participation.

Format :

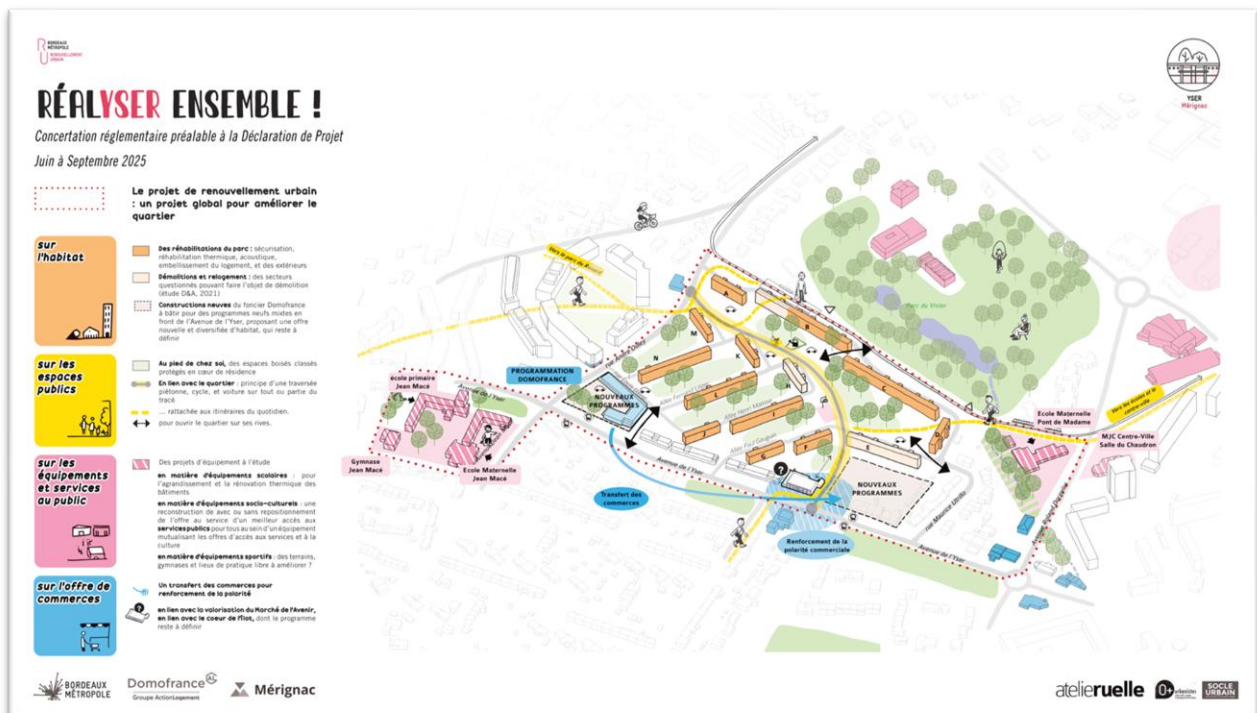
Un registre numérique a été ouvert sur <https://participation.bordeaux-metropole.fr/processes/YSER>. Il permettait aux citoyens de laisser un avis en ligne mais aussi de prendre connaissance des avis d'autres internautes, de réagir et d'entrer en débat.

Des registres au format papier étaient également disponibles tout au long de la concertation aux jours et heures habituels d'ouverture au public des lieux suivants :

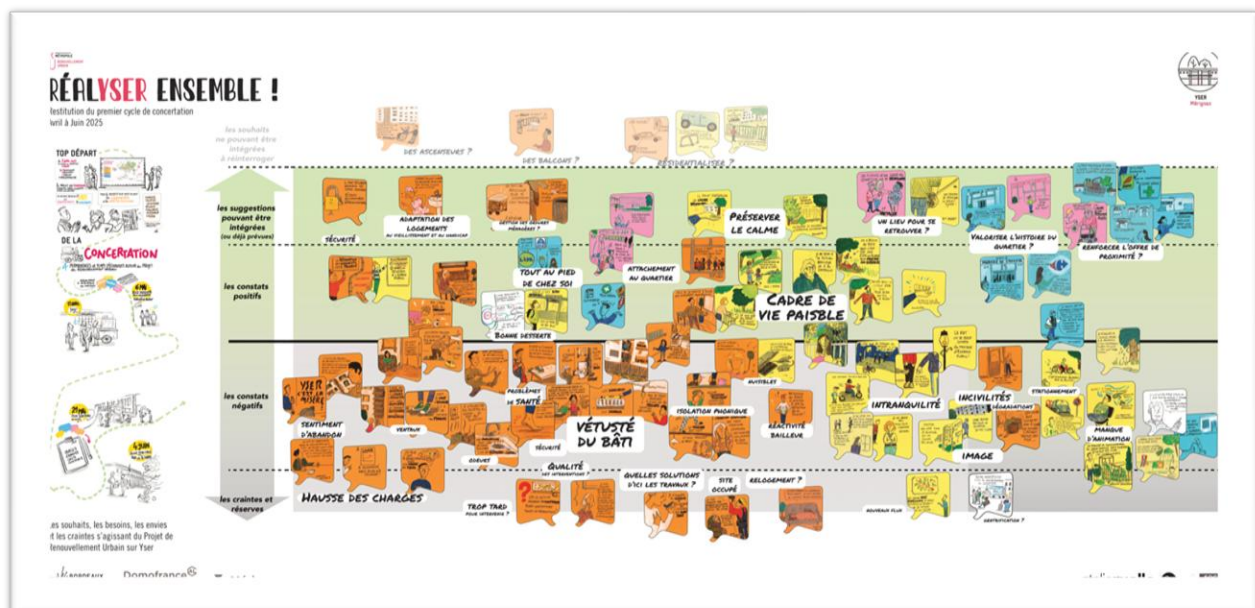
- A l'Hôtel de Ville de Mérignac, situé au 60 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 33700 Mérignac,
- Au Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole, situé au 10/12 avenue des Satellites, 33185 Le Haillan

2.4. LES SUPPORTS UTILISES

- Un panneau format 841 cm x 1500 cm imprimé sur PVC, stocké à la Mairie entre les ateliers et présenté lors des différentes instances pour discuter autour du projet et des grandes intentions.

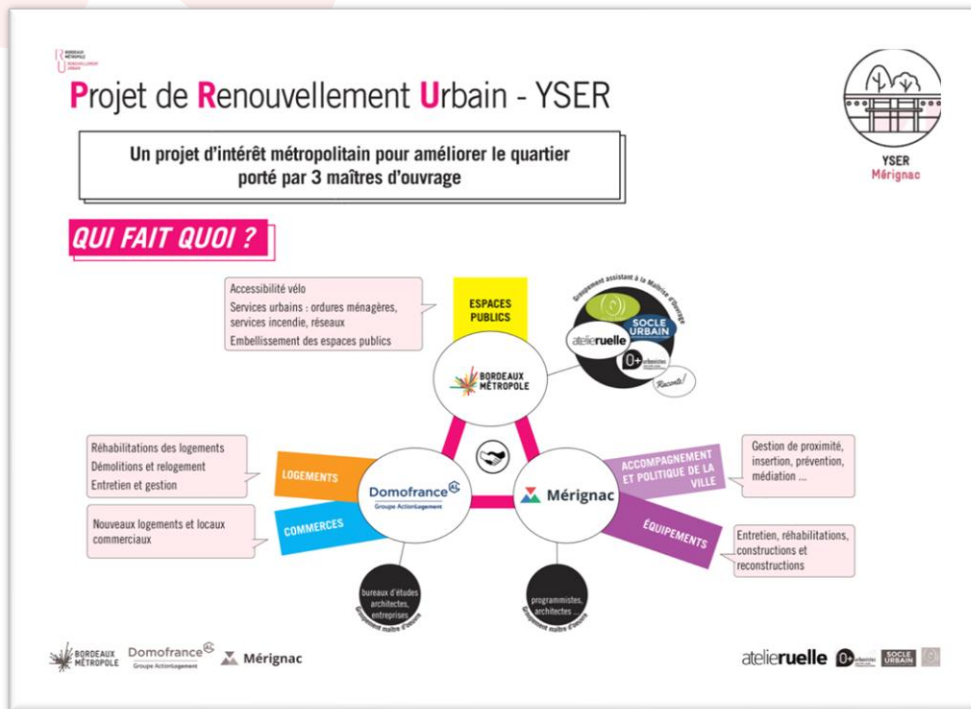


- Un graphique permettant de classer les vignettes illustrant les échanges d'un premier cycle de concertation qui avait eu lieu préalablement à la concertation réglementaire et émanait d'une volonté des partenaires (constats, inquiétudes, envies, etc.)

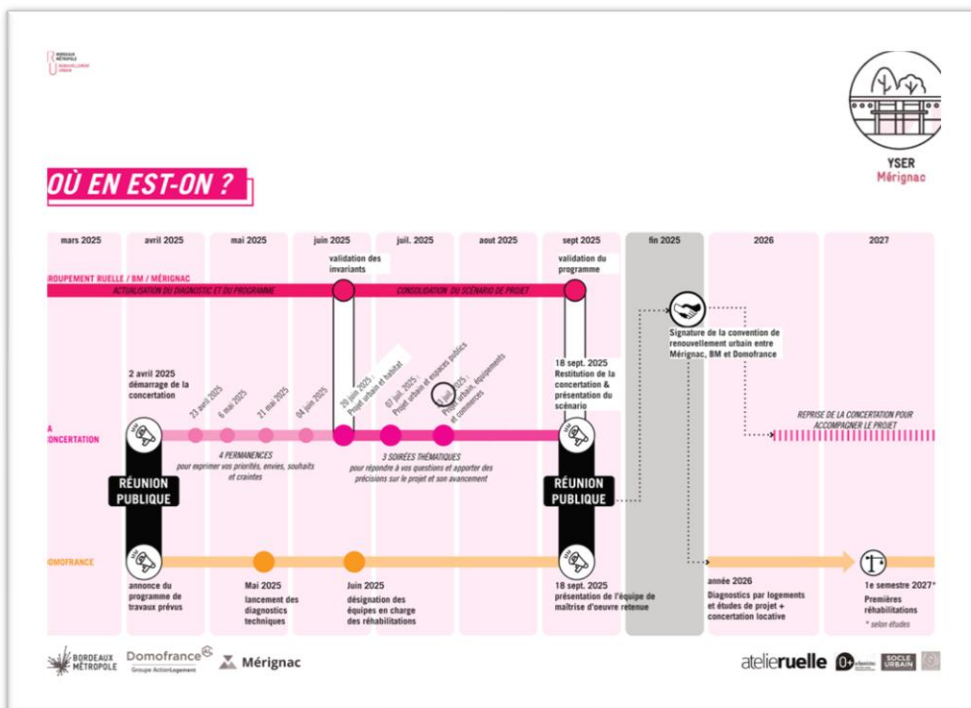


À l'issue de la seconde soirée thématique, il est apparu nécessaire de compléter les panneaux par deux panneaux complémentaires :

- Un premier AO, explicitant l'imbrication des acteurs et leur domaine de compétence vis-à-vis du projet



- Un second AO remplaçait les grands jalons du projet, avec des éléments de calendrier, pour mieux situer cette phase de concertation au regard de l'avancement des études et des perspectives de travaux à venir.



2.5. ATELIERS ET REUNION PUBLIQUE

2.5.1. Atelier 1 du 20 juin 2025 : projet urbain et habitat

Le premier atelier s'est tenu le 20 juin 2025 de 18h à 20h proche du terrain de basket, au cœur du quartier Yser.

Les principaux partenaires du projet étaient représentés : la Ville de Mérignac, en particulier la direction du développement et celle de la cohésion sociale, le bailleur social DOMOFRANCE (MOA renouvellement urbain et gestion), les membres du groupement d'assistance à maîtrise d'ouvrage menée par l'Atelier Ruelle et Bordeaux Métropole.

Cette première réunion a permis de restituer les contributions habitantes recueillies jusqu'à ce stade et de présenter le cadre de la concertation réglementaire ainsi que les invariants du projet. Plus particulièrement, les débats se sont centrés sur l'habitat, notamment la réhabilitation de la résidence, le traitement des parties communes, les possibles démolitions et la diversification de l'offre de logements. DOMOFRANCE a pu rappeler le bouquet de travaux prévu dans le cadre des réhabilitations.

Ce que l'on retient de la réunion

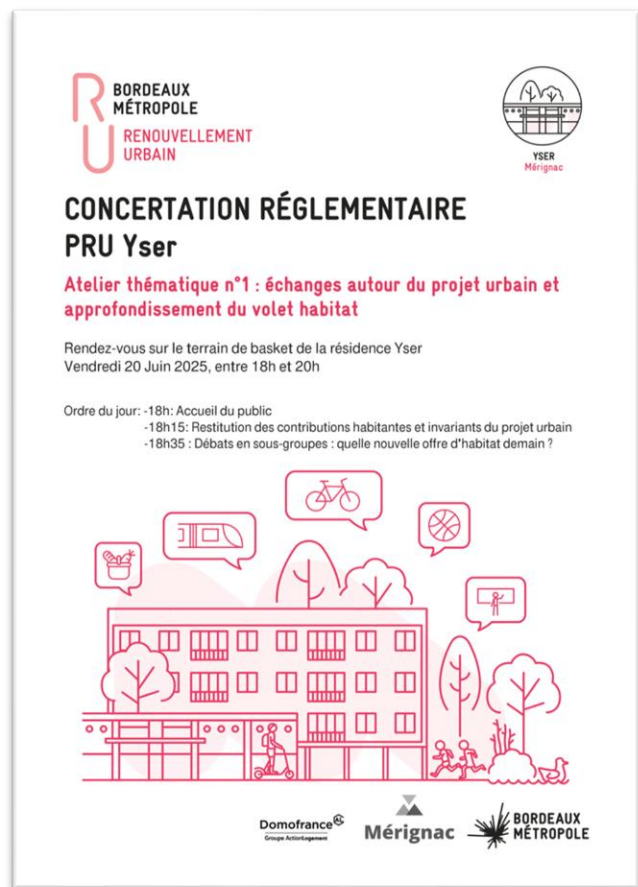
- L'attente d'interventions à la hauteur des difficultés rencontrées dans les logements qui crée un climat d'agacement
- Des attentes sur le projet de vie : gestion de proximité, médiation, prévention situationnelle pour prévenir et sanctionner les mésusages et incivilités au bas de chez soi

Ce qui fait consensus

- La nécessité de réhabiliter les logements pour offrir un logement décent aux habitants
- Le besoin de sensibiliser les publics sur le bon usage des parties communes (espaces extérieurs, halls, stationnement)
- Le rapprochement de DOMOFRANCE sur le quartier

Ce qui fait débat

- La question du stationnement : jugé insuffisant pour certains



Affiche de l'atelier - @Bordeaux Métropole

Environ 10 participants au total



@ Simon KERVARREC - Ville de Mérignac

2.5.2. Atelier 2 du 7 juillet 2025 : projet urbain et espace public

Le deuxième atelier s'est tenu le 7 juillet 2025 de 18h à 20h à la Salle du Chaudron, dans la MJC.

Cette deuxième réunion a permis de rappeler les invariants du projet. Plus particulièrement, les débats se sont centrés sur les espaces publics, en particulier sur le passage d'une rue traversant le quartier qui n'a pas fait consensus.

Ce que l'on retient de la réunion

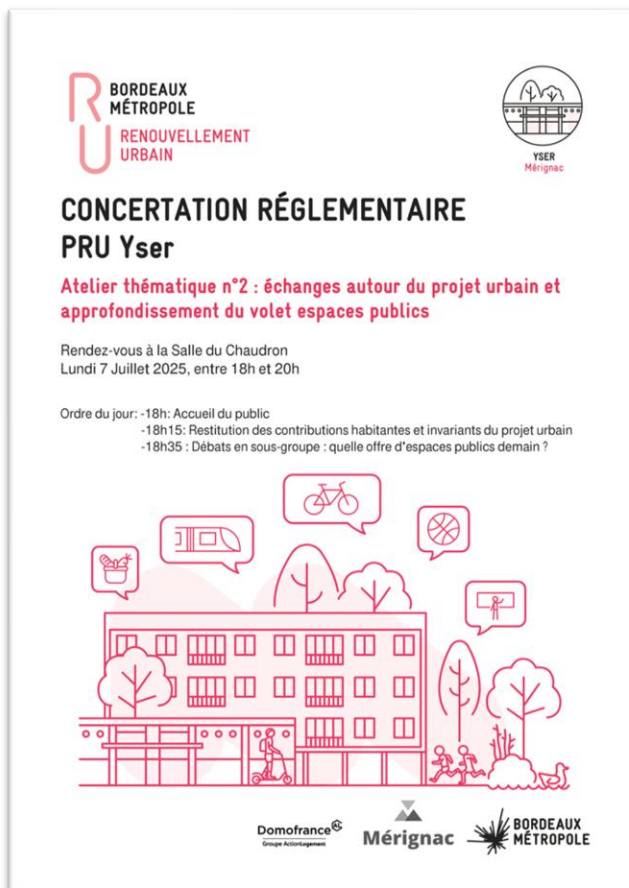
- Au-delà du projet urbain, il apparaît incontournable après cette instance de clarifier la portée du Projet de Renouvellement Urbain, et le rôle de chaque partie prenante dans le projet.
- Toutes les parties prenantes doivent être représentées
- Restituer les échanges au fur et à mesure, pour permettre un format de discussion plus constructif

Ce qui fait consensus

- La nécessité de requalifier les espaces extérieurs et d'apaiser les circulations pour préserver le calme de la résidence

Ce qui fait débat

- Le passage d'une voie publique au tracé rectiligne dans la résidence, et le risque de « shunt », y compris pour les transports publics, qui suscite le rejet des habitants
- Le choix des bâtiments démolis qui génère de l'incompréhension (pourquoi pas le I ?)
- Inquiétudes sur l'impact du projet sur les charges locatives
- Des attentes sur une meilleure compréhension des désordres techniques constatés (soubassements, cages d'escaliers, état des réseaux) et des réparations avant les grands travaux
- La communication sur le projet : jugée par plusieurs participants comme trop peu inclusive car non traduite dans différentes langues, et peu lisible



Affiche de l'atelier - @Bordeaux Métropole

Environ 30 participants au total



2.5.3. Atelier du 23 juillet 2025 : projet urbain et services (équipements publics et commerces)

Le troisième et dernier atelier s'est tenu le 23 juillet 2025 de 18h à 20h à l'arrière du marché de l'Avenir.

Cette réunion a permis de rappeler les invariants du projet mais également le rôle de chaque acteur dans la démarche de projet ainsi que des éléments principaux de calendrier. Il n'y a pas eu de débat sur les équipements, services et commerces lors de cet atelier, le sujet le plus important pour les habitants étant celui de leur logement. De nombreux questionnements ont porté sur le relogement. Il a donc été nécessaire de clarifier certains points, écouter les inquiétudes des habitants et répondre à leurs questions sur ce sujet.

Ce que l'on retient de la réunion

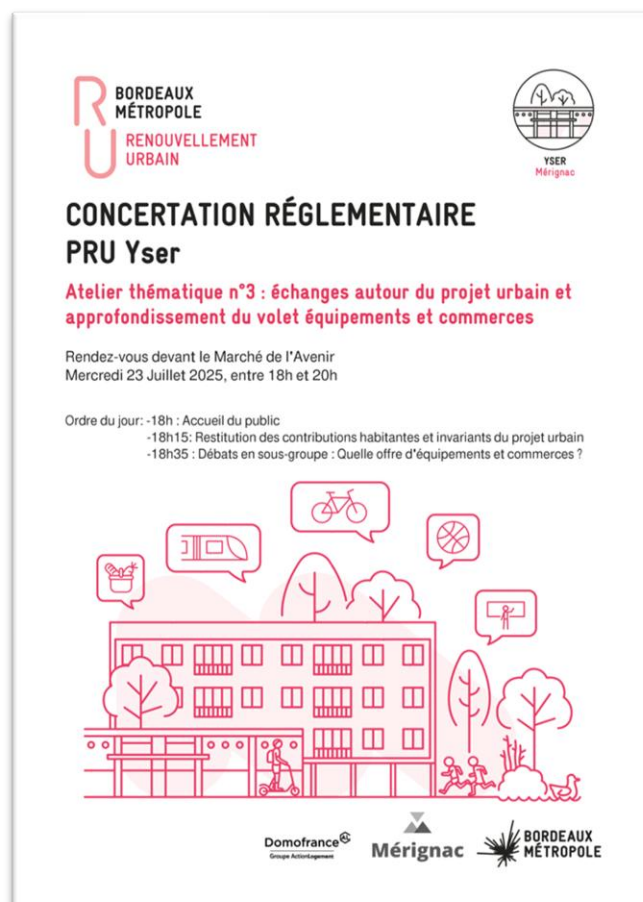
- De fortes attentes sur le logement
- Une confusion sur les compétences de chaque porteur de projet : une nécessité de poursuivre le travail de clarification au cours du projet
- De fortes attentes sur la communication du projet : besoin de transparence sur ce qui est attendu du public au cours de ces instances, et finalement, le sens du processus de participation

Ce qui fait consensus :

- Le déplacement de la MJC au niveau du Marché de l'Avenir
- S'il y a démolition du terrain de basket actuel : la relocalisation de l'offre sur le quartier

Ce qui fait débat :

- La démolition du bâtiment H (plus d'actualité) pour y faire passer une rue
- La crainte d'être expulsés en cas de démolition et de refus des trois propositions de logements par le bailleur
- La crainte que certaines interventions sur le quartier (comme la voie nouvelle) supprime des espaces verts
- La crainte sur la hausse des charges induite par l'amélioration du quartier



Affiche de l'atelier - @Bordeaux Métropole

Environ 60 participants au total



Photo de l'atelier - © Pauline Leilloux -O+ Urbanistes

2.5.4. Réunion publique de clôture du 18 septembre 2025

La réunion publique de clôture s'est tenue le 18 septembre entre 18h et 20h à la Maison des Associations, à Mérignac. Elle devait se tenir initialement à la MJC Centre-Ville, dans la Salle du Chaudron mais il a semblé préférable de choisir un lieu avec une capacité d'accueil plus importante. Le changement de lieu a été communiqué par SMS et par affiche placardée devant la MJC Centre-Ville (voir ci-dessous).

La réunion a été l'occasion de distribuer l'ouvrage Réal'Yser, récapitulant la concertation préalable et imprimé en 100 exemplaires par Bordeaux Métropole, disposés sur les sièges des participants au préalable de la réunion publique.

Une introduction a été faite par Thierry Trijoulet, maire de la Ville de Mérignac, et Francis Stéphan, directeur général de DOMOFRANCE. La réunion publique a permis de faire le point sur les 6 mois de concertation passés et de présenter le projet proposé aux habitants. La démarche de relogement a également été évoquée ainsi que les principes de la réhabilitation des logements.

La moitié des questions concernaient, cette fois encore, les perspectives à court terme pour les locataires les plus en difficulté dans leur logement. La question des charges après réhabilitations est à nouveau revenue.

6 questions étaient consacrées aux extérieurs, et à la perspective d'une rue en domaine public en lien avec la tranquillité des locataires, les enjeux de sécurité, notamment des plus jeunes, et le stationnement.



Affiche de l'atelier - @Bordeaux Métropole

Environ 80 participants au total



Photo de l'atelier - ©Théo MAXIMILIEN - Bordeaux Métropole

Enfin, les participants se sont montrés en attente des prochaines étapes, de concertation, mais surtout du démarrage des travaux.

Ce que l'on retient de la réunion :

- Le plan détaillé, et la présentation du projet urbain semble avoir rassuré les participants ;
- Ces nouveaux documents ont permis d'étayer l'utilité de la rue centrale, et le gain pour les locataires a été cette fois mieux compris.
- Une présentation dense mais les participants ont témoigné d'un réel appétit pour le projet à l'appui de documents techniques

Ce qui fait consensus :

- L'impact mesuré du projet sur les espaces extérieurs : pas d'intervention sur les stationnements privés, hormis ponctuellement pour sécuriser l'offre de stationnement résidentiel et proposer un peu de stationnement public
- Le bouquet de travaux de réhabilitation des logements : isolation extérieure, résorption de l'humidité

Ce qui fait encore débat :

- L'impact des réhabilitations sur le loyer et l'équilibre/gain sur la facture énergétique et l'augmentation potentielle des charges, qui doivent être approfondis lors de la concertation locative.

BORDEAUX MÉTROPOLE
RENOUVELLEMENT URBAIN

Yser Mérignac

IMPORTANT – CHANGEMENT DE LIEU

Projet de renouvellement urbain d'Yser

Réunion publique - Restitution du bilan de concertation et présentation du plan guide

RDV à la Maison des Associations
(55 Av. du Maréchal de Lattre de Tassigny, 33700 Mérignac)

Le 18 septembre 2025, entre 18h et 20h

BORDEAUX MÉTROPOLE **Mérignac** **Domofrance**
Groupe ActionLogement

3. Synthèses des contributions

3.1. LES CHIFFRES-CLÉS DE LA CONCERTATION



3 mois
de concertation



6 dispositifs participatifs
(réunions, registres ...)



196 participants



75 contributions
recueillies

3.2. SYNTHÈSE DÉTAILLÉE

Bilan de la participation

	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Réunion publique de clôture
Participants	10	30	60	80

Bilan des contributions

	Objectif 1. Habitat	Objectif 2. Espace public	Objectif 3. Commerces	Objectif 4. Équipements
Ateliers et réunion publique	27	22	2	8
Atelier 1 : projet urbain et habitat	9	7	0	2
Atelier 2 : projet urbain et espace public	5	6	0	2
Atelier 3 : projet urbain, équipements publics et commerces	5	4	1	4
Réunion publique de clôture	8	5	1	0
Registre physique (4 contributions)	2	8	0	0
Registre numérique (12 contributions)	3	6	2	2
Total	32	36	4	10

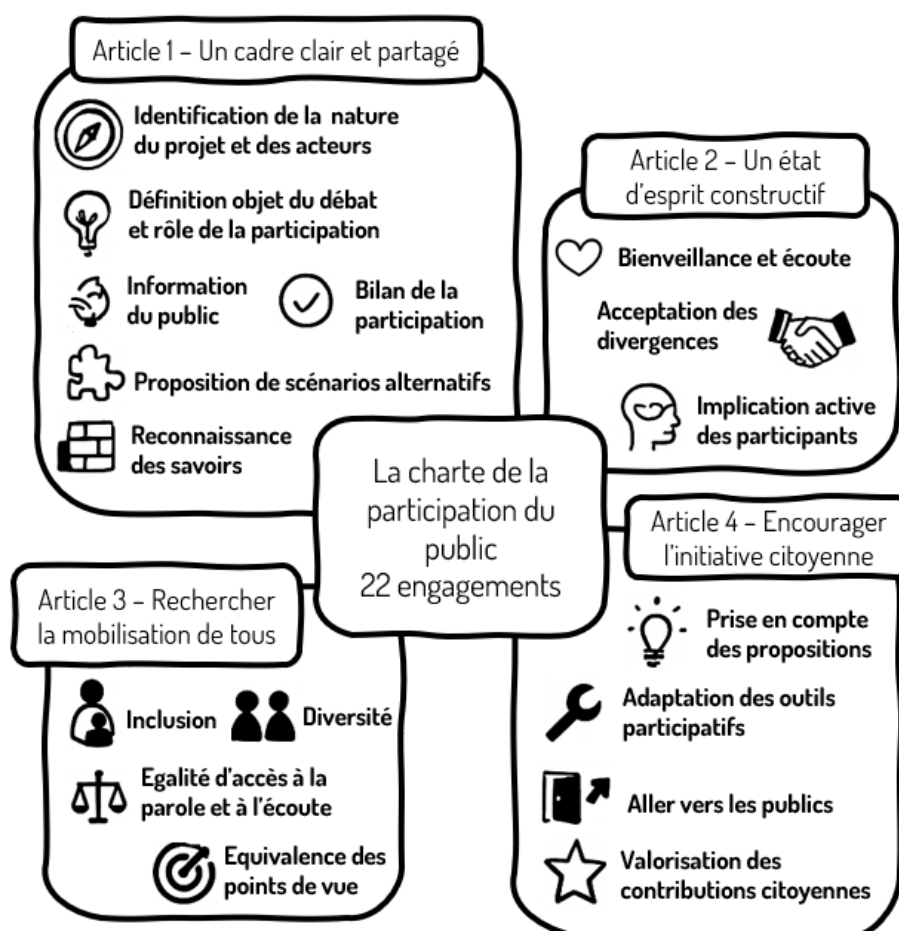
4. Prise en considération des contributions du public

Cette partie du bilan présente une synthèse des contributions citoyennes recueillies tout au long de la concertation grâce aux modalités participatives mises en place. L'analyse des contributions est présentée par thématique, ci-dessous.

4.1. LES ENGAGEMENTS TENUS PAR BORDEAUX METROPOLE

Le 28 février 2022, Bordeaux Métropole a adhéré à la charte nationale de la participation du public. Dès lors, elle s'engage, sur chacune de ses concertations, à tenir au mieux les 22 engagements en faveur d'une participation vertueuse.

Retrouvez ci-dessous une synthèse des principes de la charte et découvrez les engagements en détail sur [la charte nationale de la participation du public](#).



4.2. METHODOLOGIE D'ANALYSE

La concertation organisée a permis de recueillir une variété de contributions, de questionnements et de perceptions autour du projet. L'intégralité des supports comprenant des expressions des participants a été regroupé, croisé et analysé pour rédiger ce bilan.

Cette partie retrace ainsi les grands enseignements de la démarche menée en croisant les regards et les contributions exprimées sur toutes les modalités de concertation déployées : tous les temps de concertation déployés et les registres mis à disposition.

Les principaux enseignements qui en découlent sont classés par thématique, à savoir :

- Habiter des logements de bonne qualité et diversifier l'offre d'habitat
- Créer de nouvelles trames viaires, consolider l'effort en cours de revalorisation des espaces publics et espaces interstitiels et aménager le quartier dans un esprit de nature
- Conforter et connecter les activités économiques et de service
- Réhabiliter les équipements existants

4.3. POSITIONNEMENT GENERAL DES PARTICIPANTS

Les instances de concertation ont majoritairement mobilisé des habitants d'Yser, et d'une manière plus mesurée de Pont de Madame. Les contributions en ligne et dans les registres semblent provenir en proportions équivalentes entre habitants d'Yser et riverains de quartiers extérieurs.

Les habitants d'Yser ont témoigné de fortes attentes concernant le projet, en l'absence de restitution des précédentes études et processus de concertation depuis plusieurs années.

Les habitants ont pu largement rappeler que leur priorité est de pouvoir bénéficier d'un logement de qualité, plébiscitant fortement la réhabilitation. Ils souhaitent une intervention au plus tôt, y compris en urgence pour les logements plus dégradés. Cependant, ils ont également pu exprimer leurs craintes de voir leur loyer augmenter après ces opérations. La démolition mesurée de certains bâtiments ne rencontre pas d'opposition (hormis une inquiétude sur la solidité structurelle du bâtiment B après sa démolition partielle), bien que la localisation de ceux-ci ait questionnée certains participants.

Sur l'espace public, les participants témoignent du besoin de conserver un sentiment de sécurité et de tranquillité dans le quartier. Beaucoup ont exprimé l'envie de préserver le cadre arboré de la résidence, la générosité de ces espaces verts étant un de ses atouts. Ils souhaitent bénéficier d'un espace public de qualité, qui permet d'animer le quartier et de se retrouver.

Concernant les équipements publics, certains habitants ont soulevé le rôle majeur de la MJC Centre-Ville, à l'heure actuelle, qu'ils souhaiteraient voir se rapprocher du quartier. L'importance de disposer d'une offre sportive et de loisirs, permettant d'animer le quartier a également été avancée plusieurs fois.

Concernant l'offre commerciale, les participants ont évoqué le besoin de conserver une offre de proximité abordable dans le quartier, bien que le sujet ait été peu évoqué.

4.4. HABITER DES LOGEMENTS DE BONNE QUALITÉ ET DIVERSIFIER L'OFFRE D'HABITAT

La réhabilitation du bâti résidentiel est un invariant du projet. Le programme et le calendrier ont été fixés avant la concertation par le bailleur du quartier, DOMOFRANCE. De même, les partenaires ont pu s'accorder sur la nécessité d'agir sur l'offre de logements. La volonté de construire de meilleures relations entre le quartier et son environnement proche est un invariant et inclue également une démolition mesurée de certains bâtiments afin de faciliter la mise en œuvre de nouveaux logements et commerces ainsi que et le repositionnement de l'agence de proximité de DOMOFRANCE.

Face à cela, les participants ont pu exprimer le souhait de voir le bâti résidentiel **réhabilité**. Plus particulièrement, ils ont pu soulever le besoin de traiter le confort intérieur des logements, notamment au travers de l'isolation phonique, thermique et de la ventilation des pièces humides. En effet, cela vise à répondre aux désagréments liés à la dégradation du bâti qui détériore les conditions d'habitat des locataires. Les parties communes souffrent aussi d'un problème d'humidité, notamment dans les cages d'escalier. Les participants ont également soulevé plusieurs problématiques relatives à l'entretien des réseaux (électricité, canalisations). De même, l'aspect visuel du bâti est revenu comme un élément important à prendre en compte. Par ailleurs, les participants ont pu soulever le besoin d'intervenir en urgence dans certains logements avant le début de la réhabilitation du fait de problèmes d'humidité important et de maintenir un entretien régulier.

Le choix des démolitions a pu manquer de clarté pour un certain nombre d'habitants. De nombreux questionnements ont également porté sur le relogement, qui suscite des inquiétudes. Cependant, il a pu être constaté que le principe général d'une démolition mesurée ne rencontre pas d'opposition.

La **diversification** envisagée de l'offre de logements a pu poser question quant au contraste entre l'offre nouvelle et le bâti actuel.

Réponse apportée par Bordeaux Métropole

Le projet de renouvellement urbain entend porter une action ambitieuse sur l'habitat, en faisant de la réhabilitation des logements une priorité, y compris dans le calendrier. Les travaux interviendront dès début 2027 avec une phase d'étude ayant lieu tout le long de l'année 2026. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été sélectionnée en ce sens en 2025 par DOMOFRANCE. Une concertation locative sera organisée sous la responsabilité du bailleur. Un bouquet d'interventions établi avec DOMOFRANCE est prévu sur 4 thématiques :

- Isolation thermique, avec pour attendus :
 - Une baisse des dépenses de chauffage individuel pour les locataires
 - Une amélioration du confort d'hiver et d'été par le biais d'une isolation par l'extérieur et le remplacement des menuiseries
 - Un traitement des pathologies existantes dans le logement (humidité) avec par exemple l'installation de VMC
 - Un traitement des problèmes d'humidité dans les parties communes
- Sécurité du bâti, avec pour attendu :
 - Une mise en conformité des installations réseaux
- Qualité de vie, avec pour attendus :
 - Une facilitation du maintien à domicile des publics de + de 65 ans
 - La réfection d'une pièce humide, après diagnostic de la maîtrise d'œuvre

- Sûreté, avec pour attendu :
 - L'amélioration de la tranquillité résidentielle (avec notamment l'installation de la vidéosurveillance dans les parties communes)

Quant à la démolition, elle est nécessaire pour renouveler et diversifier l'offre (la majorité du quartier étant Espace Boisé Classé (EBC) et donc n'offrant que peu d'espaces libres) et financer les réhabilitations qui restent lourdes et coûteuses. Elle permet donc une valorisation foncière qui permet de les financer pour partie. De ce fait, la démolition des bâtiments A, B (démolition partielle), E et du Centre Commercial actuel est donc avancée pour implanter une offre nouvelle de logements sociaux, des logements en accession sociale et libre mais aussi pour former de nouvelles polarités dans le quartier comprenant des commerces et services. Il est donc prévu d'implanter de nouveaux ensembles, en lisière du quartier, le long de l'Avenue de l'Yser, sur les parcelles privées achetées par DOMOFrance à proximité du marché de l'Avenir ainsi que sur le terrain du centre commercial actuel et le long du tramway (pôle de services). La reconstitution de l'offre démolie de logements sociaux se fera en grande majorité sur le secteur du marché de l'Avenir, car elle n'est pas dans le périmètre du Quartier Prioritaire de la Ville.

Le relogement qui a pu susciter certaines inquiétudes est encadré par la loi et par la Charte de relogement métropolitaine fixée par Bordeaux Métropole, qui constitue un socle commun pour les partenaires. DOMOFrance possède sur le sujet un réel savoir-faire. Un suivi personnalisé sera donc engagé auprès de chaque locataire concernant le choix d'un nouveau logement, avec notamment une prise en charge du déménagement et des frais d'installation.

4.5. CREER DE NOUVELLES TRAMES VIAIRES, CONSOLIDER L'EFFORT EN COURS DE REVALORISATION DES ESPACES PUBLICS ET ESPACES INTERSTITIELS ET AMENAGER LE QUARTIER DANS UN ESPRIT DE NATURE

L'intention d'ouvrir le quartier sur son environnement est apparue comme un invariant du projet. En effet, une meilleure liaison du quartier à ses alentours semble nécessaire et le principe d'une traversée piétonne, cycle, et voiture sur tout ou partie d'un tracé en cœur de quartier est donc énoncé. Celle-ci permettrait de fluidifier le fonctionnement du quartier et d'apporter également une qualité à l'espace public en requalifiant une partie des voies (trottoirs accessibles, chaussées, éclairage, réseaux). Afin de réaliser cette liaison, il est notamment proposé de reprendre en grande partie les voies existantes en créant une simple liaison entre les allées Paul Gauguin et Henri Matisse, à l'emplacement actuel du terrain de basket.

La proposition de cette rue a pu susciter des craintes quant au risque de shunt qu'elle pourrait engendrer ainsi qu'aux nuisances potentielles. La sécurité, notamment pour les enfants du quartier, et la tranquillité du quartier est une réelle priorité pour les habitants, qui souhaitent disposer d'un cadre de vie de qualité, calme et paisible.

Les participants ont pu également témoigner du besoin de requalifier les espaces extérieurs et de préserver le cadre arboré. Certains ont pu aussi pointer le besoin d'un meilleur entretien des arbres et du parc de la résidence de manière plus générale. Les habitants ont également souligné le manque d'éclairage dans le quartier et le sentiment d'insécurité engendré.

La question du stationnement a également été évoquée de nombreuses fois, les habitants faisant remonter des difficultés pour se garer dans la résidence. Beaucoup ont exprimé le besoin de conserver un nombre de places suffisant, à même de répondre aux besoins de chacun.

L'ensemble des échanges relatifs aux extérieurs ont aussi mis en lumière un réel enjeu de poursuivre la concertation autour du projet de vie, au regard de la tranquillité au bas de chez soi, et apporter des réponses

en termes de gestion, de sécurité, d'entretien des espaces verts, mais aussi au civisme des personnes (trafics, respect du code de la route, gestion des encombrants, stationnement sauvage, etc.)

Réponse apportée par Bordeaux Métropole

Une nouvelle rue est prévue pour desservir les nouveaux logements et commerces implantés Avenue de l'Yser. L'établissement d'une rue continue avec les voiries existantes au sein du quartier, se basant à 80% sur des voiries existantes, permettrait d'éviter le fonctionnement en deux boucles qui existe actuellement sur le quartier et donc contribuerait à fluidifier son fonctionnement, bénéficiant tant aux résidents qu'aux services urbains. Les voies conservent leur gabarit, préservant les Espaces Boisés Classés avoisinants. Le tracé sinueux des voies existantes permettra de réduire la vitesse, d'autant plus que des études de circulation ont montré que le risque de shunt était très faible, préservant la quiétude et la sécurité qui sont chères aux habitants.

La requalification des voies empruntées par la nouvelle rue permettra la refonte des réseaux, actuellement dégradés comme ont pu le relater certains habitants. Elle contribuera à conférer une meilleure qualité à l'espace public, en améliorant les connexions piétonnes et cyclables aux commerces et équipements du quartier ainsi qu'au Parc du Vivier et à l'arrêt de tramway. Elle permettra d'intégrer un meilleur éclairage, des traversées plus sécurisées, un stationnement de meilleure qualité, etc. La voie sera entretenue par Bordeaux Métropole, permettant de clarifier les limites publiques et privées, d'éviter un report sur les charges des locataires et délester DOMOFrance de cette charge pour s'investir pleinement dans la réhabilitation des logements.

La qualité paysagère est également prise en compte avec la formation d'une allée plantée dans la nouvelle rue, une végétalisation plus forte aux abords de la rue principale et la formation de deux places : l'une proche de la polarité sur l'Avenue de l'Yser et l'une proche de l'arrêt de tramway, toutes deux sur l'emprise des démolitions. Une aire de jeux et de loisirs sera alors réintégrée à cet endroit, en remplacement du terrain de basket. DOMOFrance restera gestionnaire de ses espaces et un plan de gestion des Espaces Boisés Classés et des eaux pluviales est également prévu.

Les capacités de stationnement résidentiel seront conservées (environ 1 place par logement) et une partie des places sera reconfigurée. Du stationnement public sera également créé aux abords des commerces. Les nouvelles résidences auront leur propre stationnement et n'impacteront pas les places actuelles.

4.6. CONFORTER ET CONNECTER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET DE SERVICE

L'intention principale concernant les commerces et services consiste à renouveler l'immobilier commercial, à offrir de meilleures conditions de commercialité à l'offre existante.

La consolidation de l'offre commerciale semble plébiscitée par les participants, notamment pour sa capacité à dynamiser le quartier. Cependant, cette thématique n'a pas été beaucoup abordée par les habitants, le logement et le projet global à l'échelle urbaine demeurant les priorités. Le quartier est également déjà bien pourvu en commerces. Les habitants ont pu soulever le besoin de préserver une offre commerciale abordable et diversifiée, à l'image de celle déjà présente.

Réponse apportée par Bordeaux Métropole

Le Projet de renouvellement urbain entend former deux polarités commerciales en lisière de quartier. Elles permettraient de relocaliser l'offre existante présente sur l'actuel Centre Commercial Yser et d'offrir donc un immobilier de meilleure qualité.

La première polarité se situerait sur l'Avenue de l'Yser, à proximité du marché de l'Avenir, sur les parcelles rachetées par DOMOFrance, dans un ensemble mixte comprenant logements et commerces de proximité.

Elle bénéficierait alors d'une forte commercialité avec une meilleure visibilité depuis la rue et un lien fort à l'espace public, profitant notamment d'une terrasse et d'un mail arboré ainsi qu'une offre de stationnement suffisante.

La seconde polarité s'implanterait proche de l'arrêt de tramway "Hôtel de Ville". Elle aurait vocation à former un pôle de santé. Elle intégrerait également une direction territoriale de DOMOFrance. Cet ensemble fonctionnerait alors en synergie avec l'arrêt de tramway et permettrait de former une entrée de quartier de meilleure qualité.

4.7. REHABILITER LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS

Une action est en réflexion sur les différents équipements du quartier pour augmenter leur qualité de service. La réhabilitation des écoles est notamment avancée, celle-ci étant prévue pour 2027 pour le Groupe scolaire Jean Macé et en réflexion sur l'école maternelle Pont-de-Madame. La création d'une Maison des Habitants par la démolition-reconstruction de l'actuelle MJC Centre-Ville, nécessitant une plus grande surface, un espace extérieur ainsi que des locaux de meilleure qualité, est également envisagée tout comme son déplacement sur l'actuel Marché de l'Avenir. Il est également proposé de réimplanter une agence DOMOFrance au sein du quartier, pour faciliter le contact avec les locataires.

A proximité, le déplacement de la MJC fait l'unanimité car elle joue un rôle majeur au sein du quartier. Sa délocalisation permettrait de reprendre une place plus centrale dans le quartier Centre-Ville ainsi que de se rapprocher des quartiers environnants tels que Pichey avec qui elle entreprend déjà des projets. Elle se rapprocherait également de l'école Jean Macé, permettant de renforcer un partenariat avec l'équipe éducative.

Les locataires ont exprimé leur crainte d'être dépossédés de l'offre sportive, d'autant plus qu'elle est liée à des mobilisations passées. Au-delà d'un simple terrain de sport, c'est bien le besoin de se retrouver, de disposer d'espaces de convivialité de proximité, qui s'exprime. Dans la suite du projet, la reconstitution de cette offre représente un élément essentiel sur lequel mobiliser les jeunes, les familles et riverains du quartier pour favoriser un équipement qui réponde aux attentes d'animation, mais aussi de tranquillité.

L'implantation d'une agence DOMOFrance a été également très plébiscitée.

Réponse apportée par Bordeaux Métropole

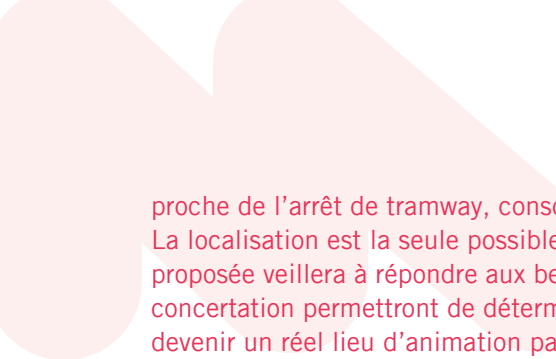
La réhabilitation des différents équipements augmentera leur qualité, bénéficiant durablement à leurs usagers.

En ce qui concerne le Groupe scolaire Jean Macé, une forte végétalisation de la cour d'école, la requalification du gymnase, la construction d'un pôle de restauration, une extension des bâtiments ainsi qu'une réhabilitation légère de l'école maternelle et lourde de l'école primaire sont prévues. Cette action forte permettra d'augmenter la capacité d'accueil de l'établissement et d'améliorer les conditions d'apprentissage et le bien-être des usagers.

Une réflexion sur la réhabilitation de l'école maternelle Pont-de-Madame est également en cours.

Un possible déplacement de la MJC Centre-Ville ayant été largement plébiscité, celui-ci est à l'étude. La MJC Centre-Ville pourra alors devenir une Maison des Habitants, intégrant davantage de services publics et La Parenthèse, devenant un pôle socio-culturel consolidé. Elle pourra alors bénéficier d'une meilleure capacité d'accueil et d'espaces extérieurs qualitatifs (parvis, espaces verts, etc.), appuyant le rôle central qu'elle occupe dans le quartier.

Une attention sera également portée à l'offre sportive et de jeux. Le terrain de basket, actuellement peu qualitatif, reste un lieu-clé pour les jeunes du quartier. Une aire de loisirs et de sports sera donc reconstituée



proche de l'arrêt de tramway, consolidant la polarité formée avec le pôle médical et l'agence DOMOFrance. La localisation est la seule possible, compte tenu des nombreux Espaces Boisés Classés du quartier. L'offre proposée veillera à répondre aux besoins de chaque tranche d'âge et à être familial. Les prochains cycles de concertation permettront de déterminer avec les habitants plus précisément la nature de cet espace pour devenir un réel lieu d'animation partagé.

5. Les prochaines étapes



Décembre 2025

Adoption du bilan de la concertation et signature de la convention de renouvellement urbain

2026

Poursuite des études et mise au point du projet avec les habitants
Concertation locative de DOMOFrance

2027

Démarrage des réhabilitations de DOMOFrance
Démarrage des travaux sur le groupe scolaire Jean Macé

6. Annexes

6.1. ANNONCE DE L'OUVERTURE DE LA CONCERTATION – 12 JUIN 2025

26 Annonces

SUD OUEST Jeudi 12 juin 2025

Autres avis

BORDEAUX MÉTROPOLE

Bordeaux Métropole

AVIS DE CONCERTATION

Projet de renouvellement urbain du quartier d'Yser à Mérignac
Ouverture de la concertation réglementaire

Le public est informé que par la délibération n° 2025/231 en date du 6 juin 2025, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'ouvrir la concertation réglementaire relative au projet de renouvellement urbain du quartier d'Yser à Mérignac.

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront déposés :

- La mairie de Mérignac, située 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 33700 Mérignac
- Le pôle territorial Ouest de Bordeaux Métropole, situé au 10 / 12 avenue des satellites, 33185 Le Haillan.

Ce dossier sera tenu à la disposition du public qui pourra formuler ses observations sur les registres prévus à cet effet, à compter du 20 juin 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce, pendant toute la durée de la concertation, ainsi que sur le site internet de Bordeaux Métropole (www.participation.bordeaux-metropole.fr).

La concertation réglementaire se déroulera sur une période de 3 mois, avec une date d'ouverture au 20 juin 2025 et une date de clôture au 19 septembre 2025.

La publicité de clôture de cette concertation sera annoncée par voie de presse avant délibération du Conseil de Bordeaux Métropole visant à en approuver le bilan.

Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole

Hommages et souvenirs **Celebrads**

Consultez, publiez Service client : 05 35 31 29 37
un avis de décès sur carnet.sudouest.fr

Avis d'obèques

319586

BLANQUEFORT

Martine ANDREYS et son conjoint, Claude DUBLINEAU et Jean-Luc MIART, ses enfants, Etienne, Julien et Guillaume, ses petits-enfants et leurs conjoints, Tom, Paulin, Apolline, Karel et Naomie, ses arrière-petits-enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de

M^{me} Marie Joseph MIART
née RASO,
dans sa 97^{ème} année.

La cérémonie religieuse sera célébrée **le mardi 17 juin 2025, à 15 heures** en l'église Saint Martin de Blanquefort, suivie de l'inhumation au cimetière de cette même commune. La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine.

PF Sud Médoc, Blanquefort, 05.56.24.99.18 | Saint-Médard-en-Jalles, 05.56.15.53.69

312428

BORDEAUX

Jean Marie et Françoise LEMAIRE, son frère et sa belle-sœur, ses neveux et nièces, la famille LOISY, dont sa fidèle amie Marie Céline, Céline BOYRIE, ont la tristesse de vous faire part du décès de

M^{me} Jacqueline LEMAIRE
survenu le lundi 9 juin 2025 à l'âge de 91 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **le samedi 14 juin 2025, à 9 heures** en l'église Sainte-Marie de la Bastide à Bordeaux suivie de l'inhumation au cimetière de la Chartreuse à 11h.

La famille remercie le personnel de l'Ehpad Henry Dunan qui l'a si bien entourée.

PF Eclair, 75, rue du Général-de-Laminat, Bordeaux, tél. 05.56.24.99.18.

312414

BORDEAUX

Julie et Delphine SOUCAIL, ses filles, Anna, Paloma et Angèle, ses petites-filles, Monique GRONDOT, sa sœur, ont la douleur de vous faire part du décès de

M^{me} Nicole SOUCAIL
née GRONDOT,
survenu le mardi 3 juin 2025.

La cérémonie religieuse aura lieu **le lundi 16 juin 2025, à 10 heures** en l'église Saint-Martial de Bordeaux. Cet avis tient lieu de faire-part.

PFG marbrerie, prévoyance, 3, rue de l'église, Bordeaux-Caudéan, tél. 05.56.08.13.99.

312106

LERM-ET-MUSSET

M^{me} le Maire et son conseil municipal, les employés communaux et les habitants de la commune de Lerm-et-Musset, présentent leurs plus sincères condoléances aux parents, aux sœurs et à la famille de

Ilann VERMIS

Nous partageons leur peine et les assurons de notre soutien dans cette douloureuse épreuve.

La cérémonie religieuse aura lieu **le jeudi 12 juin 2025, à 10 heures** en la Cathédrale de Bazas, suivie d'un recueillement au cimetière de Tonneins à 17h00.

PF BONNET-AUBERT, 12 bis rue Henri IV, Castelnau, tél. 06 74 773304

Cérémonies du jour

BASSENS
Mme DUTHOIS Micheline, en l'église, à 14 h 00

BAZAS
VERMIS Ilann, à 10 h 00

BÈGLES
M. LOUSTALET Roger, au cimetière, à 15 h 30

CANÉJAN
Mme BACHACOU Françoise, en l'église, à 10 h 00

CENON
Mme POTTIER Eliane, des Sts Anges Gardiens, à 14 h 30

COURS-DE-MONSEGUR
Mme DUMAS Marguerite Paulette, en l'église, à 09 h 30

GRADIGNAN
Mme PATACHON Régine, en l'église Saint-Pierre, à 15 h 00

LARUSCADE
M. HARMAND Pascal, en l'église, à 10 h 00

LE TAILLAN-MÉDOC
M. BOUÉ Bernard, en l'église, à 10 h 00

LIBOURNE
M. MONDON Maurice, en l'église l'EpINETTE, à 09 h 30

MÉRIGNAC
M. MOULINEAU Thierry, au crématorium, à 11 h 30

Mme ESTEVE Marcelle, au crématorium, à 14 h 00

SAINT-CIERS-DE-CANESSE
M. BABUS Bernard, en l'église, à 15 h 00

SAINT-DENIS-DE-PILE
M. GUIMBERTEAU Abel, en l'église, à 15 h 00

SAINT-VIVIEN-DE-MÉDOC
M. BAIGNEAUX Guy, en l'église, à 15 h 30

TONNEINS
M. ELISSALDE Bernard, au crématorium, à 11 h 30

312442

SALLES-ET-PRATVIEL (31)

M^{me} Line SAINT-MARTIN, son épouse M^{me} Marielle SAINT-MARTIN, sa fille, M. Pascal BELIN et leurs enfants Paul, François et Marie M. Pierre SAINT-MARTIN, Marie-Pascal, son épouse et leur fille Agathe M^{me} Hélène PORTEAUX - SAINT-MARTIN, son époux Antoine PORTEAUX et leurs filles Sophie et Alexandre LEMERCIER son compagnon, Laure et son époux Claude DOREY ses petits-enfants, Eolia, Maëva, Matéo, Victor et Margot M^{me} Danielle SAINT-MARTIN, M. Marc TERRIER, leur fille Camille, son compagnon François-Xavier BONVOISIN et leurs petits-enfants Basile, Félix et Adèle parents et alliés

vous invitent à accompagner

M. Joseph SAINT-MARTIN
Ancien appelé de la guerre d'Algérie mobilisé d'autorité à l'âge de 20 ans (1959-1962)
Ancien secrétaire général de l'Union Régionale Interprofessionnelle CFTD
Ancien vice-président du Conseil Economique et Social d'Aquitaine (CESR)
Ancien conseiller municipal de Bagnères-de-Luchon, délégué à l'Action Sociale
Conseiller municipal de Salles-et-Pratiel

décédé à l'âge de 85 ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées **le lundi 16 juin 2025, à 15 heures** en l'église de Salles-et-Pratiel suivies de l'inhumation au cimetière de cette même commune.

Un dernier hommage peut lui être rendu en la chambre funéraire de Bagnères-de-Luchon (31).

Selon la volonté du défunt, les fleurs des champs seront les bienvenues.

* Si nous sommes dans la servitude c'est que nous l'acceptons. "

La Boétie

PF CC Pyrénées Haut-Garonnaises, tél. 06.85.70.27.61.

312279

ARCACHON

Ses enfants, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, vous font part du rappel à Dieu de

M^{me} Jacques DE VIAL
née GEORGETTE LARRE,
survenu le vendredi 6 juin 2025 à l'âge de 98 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **le samedi 14 juin 2025, à 14 heures** en l'église Notre Dame d'Arcachon.

P.F. Roc-Eclair, 144 boulevard de la Plage, Arcachon tél. 05.56.83.13.25

319997

BORDEAUX

Ses enfants, ses petits-enfants, ainsi que sa famille ont la douleur de vous faire part du décès de

M^{me} Annie LAGIERE

La cérémonie religieuse sera célébrée **le lundi 16 juin 2025, à 10 h 15** en l'église Orthodoxe Grecque de Bordeaux, rue du jardin public suivie d'un recueillement au crématorium de Mérignac à 12h. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Roc-Eclair, 75, rue du Général-de-Laminat, Bordeaux, tél. 05.56.24.99.18

312396

ANDERNOS-LES-BAINS

La famille Boyer, ses enfants et leurs conjoints, petits-enfants et arrière-petits-enfants, ont la tristesse de vous faire part du décès de

M^{me} Marie Thérèse BOYER
survenu à l'âge de 95 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **le lundi 16 juin 2025, à 9 h 30** en l'église Saint-Eloi d'Andornos-les-Bains où l'on se réunira.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine.

Pompes funéraires Atlantique Bassin 15 chemin du Casseau, Lège Cap Ferret, tél. 05.57.18.00.35

31252

SOULIGNAC LENIZAN

Ginette POUPÉLIN, sa chère épouse depuis 74 ans; Bernard (†) POUPÉLIN son fils; Nancy MAUREY (†) sa mère; Bernadette POUPÉLIN LASSEVILLE et Pascal, sa fille et son gendre; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants; Jean-Paul DEXIEUX, ont la douleur de vous faire part du décès de

M. Raymond POUPÉLIN
dans sa 93^{ème} année.

La cérémonie religieuse sera célébrée **le vendredi 13 juin 2025, à 9 h 30** à Saint-Jean-de-Blaugnac, selon son unique volonté suivie de l'inhumation au cimetière de Sainte-Terre à 10 h 30. La famille remercie toutes les personnes qui s'associent à sa peine

PF Laporte et Fils, chambre funéraire, La Rivelle, tél. 05.56.71.03.85, Langon, tél. 05.56.76.23.17, Bazas, tél. 05.53.09.18.63

312446

YVRAC BEYCHAC-ET-CAILLAU

Claude GAUDUCHON et Valérie CASSAT, ses enfants et leurs conjoints, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, parents et amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

M. Albert, Georges GAUDUCHON

La cérémonie aura lieu **le samedi 14 juin 2025, à 10 h 15** au crématorium de Montussan.

PF Lavigneau, Montussan, à côté du crématorium, services jour et nuit, toutes communes, tél. 05.56.72.52.89.

312061

SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC MARCENAIS

Danielle EMMERY, sa belle-sœur parents et amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

M^{me} Maryvonne DE MONTI
née EMMERY,
survenu à l'âge de 72 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **le lundi 16 juin 2025, à 10 heures** en l'église de Berson suivie d'un recueillement au crématorium de Saint-Martin-Lacaussade. La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine. Vos condoléances sur www.pompesfuneresbeau.com

PF BEAU et Fils, St Christoly de Baye, tél. 05.57.42.50.23, Cavignac, tél. 05.57.42.00.44

312507

SAINTE-TERRE

Jean-Louis, son fils et Nicole PINEAUD; leurs filles et leurs petits-enfants; Alain PINEAUD, son fils, ont la tristesse de vous annoncer le décès de

M^{me} Paulette PINEAUD
née GASTÉUL,
survenu à l'âge de 96 ans

La cérémonie aura lieu à la Salle du Royanne **le vendredi 13 juin 2025, à 9 h 30** à Saint-Jean-de-Blaugnac, selon son unique volonté suivie de l'inhumation au cimetière de Sainte-Terre à 10 h 30. La famille remercie toutes les personnes qui s'associent à sa peine

SARL PF Lacombe, Targons, 05.56.23.41.53, Castillon, 05.57.40.88.94 | Rouzan, 05.57.30.41.70.

Remerciements

312112

BLASIMON

Marie-christine SOURZAT, Sylvie SOURZAT, ses enfants, très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M^{me} Simone SOURZAT

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

PF Juveneau, chambre funéraire, Sauveterre-de-Guyenne, tél. 05.56.71.94.40.

Annuaire des professionnels
s.poveda@sudouest.fr - tél. 05 35 31 27 44

Château La Moune
Service de crémation

Après la cérémonie, retrouvons-nous pour partager souvenirs et réconfort. Parce que les plus beaux hommages se font aussi autour d'un moment de partage. Cadre apaisant, propice au recueillement.

Montussan - G, route de la Poste
chateauaumoune.com

09 81 83 47 92

6.2. CLOTURE DE LA CONCERTATION – 27 AOUT 2025

Annonces

Rencontres

Un look moderne, très jolie, un caractère sympa, une éducation impeccable. Elle s'adapte facilement et s'intéresse à tout : oné, musique, déco, mer, voyages, chevaux, 44 ans, séparée, en disponibilité. Elle débordait de vitalité et veut partager sa vie avec un homme qui fera rimer amour avec toujours. Elle vous imagine franc, dynamique et gentil. Adh.656629
UnCentre
06.12.99.89.14

Coquette, féminine, moderne. 67 ans, retraitée cadre, divorcée. Elle veut prendre le temps d'aimer. D'un naturel enthousiaste et enjoué, attentive à l'autre, elle a le goût du Bonheur. Elle recherche sa tendre moitié, rassurant et protecteur qui saura la rendre définitivement heureuse. Adh.656591
UnCentre
06.12.99.89.14

Douce et souriante au premier abord, on découvre une femme motivée et dynamique qui sait mener à bien ses projets. 55 ans, séparée, dans l'éducation nationale. Elle aime les sorties culturelles et sportives tout en étant curieuse de découvrir les vôtres. Elle attend d'un homme qui soit attentionné tout en ayant les sens du travail et des responsabilités. Adh.656185
UnCentre
06.12.99.89.14

Réservé et travailleur il aime la nature et en a fait son métier. 59 ans, séparé, ouvrier viticole. Il aime les balades au grand air, un restaurant partagé et les plaisirs simples. Il se voit à côté d'une femme responsable, aimant la nature, les relations humaines, abordant la vie de façon positive. Adh.656662
UnCentre
06.12.99.89.14

De nature généreuse, sa vie professionnelle comme personnelle est tournée vers les autres. 41 ans, séparé, auxiliaire de vie. Les restaurants, les balades ou les cinémas en couple, lui manquent terriblement. Il aspire à rencontrer une femme tolérante, simple, aimant les plaisirs simples d'une vie à deux. Adh.656462
UnCentre
06.12.99.89.14

Déçu(e)s des fausses promesses et des faux profils ? Depuis plus de 50 ans, UniCentre vous garantit des mises en relation fiables, avec des personnes ayant la même motivation que vous. A savoir construire une relation saine et durable. Contactez-nous pour découvrir une approche humaine et confidentielle de la rencontre. UniCentre au 06.12.99.89.14 www.unicentre.fr
RDV gratuit au bureau ou à domicile. Documentation sur demande.

NI CLUB NI AGENCE + de 3400 annonces de P à P avec tél pour des rencontres sérieuses sur votre région. POINT RENCONTRES MAGAZINE Doc gratuite sous pli discret Tel : 0 800 02 88 02 (service & appel gratuits)

STOP célibat Présent dans votre département, recevez la liste des personnes seules à contacter avec téléphone et photo. Rapide et sans intermédiaire. STOPCELIBAT 06 45 20 24 17

Si vous souhaitez rencontrer une personne exceptionnelle venez vite faire la connaissance de cet homme veuf, 73 ans, retraité gérant de société. Physique agréable, sportif, ouvert, l'esprit de famille. Il vous attend s'il vous êtes simple, féminine et dynamique. Il aime cuisiner, bricoler, voyager. Attentionné, doux. Adh.656628
UnCentre
06.12.99.89.14

Avec une approche globale et 360° de votre stratégie média, nous vous proposons une large gamme de services pour augmenter votre visibilité sur différents canaux. Retrouvez nos métiers, nos expertises et nos solutions. sudouest-publicite.com

Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau france-marches.com

Ventes aux enchères

Ventes au tribunal

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**LE VENDREDI 03 OCTOBRE 2025 À 14 H 00
AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LIBOURNE (33),
20 rue Thiers**

UNE MAISON à Val-de-Vivré (33240), Ancienement Aubie-et-Espassas (33), 44 rue de Vigneau de 90,35 m². De plain-pied. Comprendant : salon en entrant avec cuisine, 4 chambres, cellier, couloir, salle d'eau, wc, salle de bain, terrasse.
Sur un terrain d'un total de 06 a 44 ca. Occupée au 16 janvier 2024 (date du PVC)

**MISE A PRIX : 78.000 Euros
(autre les charges)
(Caution bancaire ou chèque de banque
de 7.800 Euros)**

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Libourne, où il a été déposé sous la Référence Greffe 24/00007, à Maître David BONNAN, Avocat à Libourne (33), 133 avenue Gallieni, à Maître Paul BUISSON, SELARL PAUL BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, Avocat à Portofino (95), 29 rue Pierre Butin, www.buisson-immobilier.fr - Tél : 01.34.20.15.64.
Visite sur place les lundis 15 et 22 septembre 2025 de 10 h 00 à 12 h 00.

SEMIO
11, boulevard de Bretagne CS 62307
16000 ANGOULEME
(tél : 05 45 38 04 50 -
Email : contact@semios-avocats.fr)
**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
EN UN LOT,
AU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ANGOULEME**
**Palais de Justice, Place Francis Louvel
le Mercredi 1^{er} Octobre 2025 à 9H30**
MISE A PRIX : 55.000 €

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE :
Commune d'ANGOULEME (Charente) sis 41 Rue du Pont Sec
- Une maison d'habitation comprenant :
- un rez-de-chaussée composé de deux chambres, un salon, une salle à manger, une cuisine, une salle de bains, un WC et un couloir ;
- un premier étage composé de deux chambres, un grenier ; Garage, chauffage ;
Dépendance et jardin à la suite cadastrée section DV N° 84, d'une surface de 11a 00ca 11- Et la moitié indivise d'un passage sis dite Commune, Rue du Pont Sec, en vertu d'une convention de mitoyenneté du 21 juin 1957, cadastrée section DV N° 83, d'une surface de 78ca
OCCUPATION : l'immeuble est inoccupé
VISITES : contacter la SELAS GROUPE ALEXANDRE GRAND-OUEST, Commissaires de Justice, au 05 45 92 96 16 ou 05 45 95 95 95 ou la SELARL SEMIOS, Avocat, au 05 45 38 04 50
Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de la Charente. Le cahier des conditions de la vente peut être consulté par toute personne intéressée, soit au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Angoulême (RG 25/00416), Palais de Justice, Place Francis Louvel, soit au Cabinet de l'avocat poursuivant soit sur le site internet avoventes.fr.
Les dispositions légales prévoient la nécessité d'un pouvoir écrit et d'un chèque de banque d'un montant de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3000€ pour tout acquiescer éventuel. Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adjudicataire.
Signé : Olivier GUEVENOUX

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques



Commune de Targon

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**sur le projet de modification n° 3
du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Par arrêté n° 25-083 en date du 19 août 2025, le Maire de TARGON a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n° 3 du plan local d'urbanisme.
A cet effet, M^{me} Françoise BAZALGETTE-MOIROT a été désignée Commissaire Enquêteur titulaire et M^{me} Virginie BELLIARD-SENS, en qualité de Commissaire Enquêteur suppléante par le Tribunal Administratif de Bordeaux.
L'enquête se déroulera à la mairie de Targon à compter du **lundi 15 septembre 2025 à 8 h 30 jusqu'au vendredi 17 octobre 2025 à 18 h 00 inclus, pendant 33 jours consécutifs** aux jours et heures habituels d'ouverture.
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier, et faire des observations sur le projet de modification n° 3 du plan local d'urbanisme qui pourront être consignées sur le registre papier d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique à savoir à la Mairie de Targon, 2 rue de la mairie, 33760 Targon ou par courriel à l'attention du Commissaire enquêteur à : enquêtespubliques@mairie-targon.fr.
Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune et sur un poste informatique mise à disposition à la Mairie.
La commissaire enquêteur recevra en mairie les :
• **Lundi 15 septembre 2025 de 15 h 00 à 18 h 00 ;**
• **Lundi 29 septembre 2025 de 15 h 00 à 18 h 00 ;**
• **Vendredi 17 octobre 2025 de 15 h 00 à 18 h 00.**
À l'issue de l'enquête, la commissaire enquêteur rédige son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête. La copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :
- À la mairie de Targon 2 rue de la mairie 33760 Targon les heures d'ouverture au public ;
- Sur le site internet de la commune de Targon : www.mairie-targon.fr.
Au terme de l'enquête, le projet de modification n° 3 du PLU de Targon éventuellement modifié au vu du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur donne lieu à une décision d'approbation par délibération du Conseil Municipal de Targon.

Le Maire, Frédéric MAULIN.

**Publiez
votre annonce légale**
7 jours sur 7 - 24 h sur 24

1 | Saisissez votre annonce légale via un formulaire
2 | Visualisez votre avis avant sa parution
3 | Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé

SUD OUEST
Un service des quotidiens du Groupe Sud-Ouest

SUD OUEST Mercredi 27 août 2025

21

Autres avis



Bordeaux Métropole

AVIS DE CONCERTATION

**Projet de renouvellement urbain
du quartier d'Yser à Mérignac
Clôture de la concertation réglementaire**

Conformément à la délibération n° 2025/231 adoptée par le Conseil de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025, le public est informé que la concertation réglementaire relative au projet de renouvellement urbain du quartier d'Yser à Mérignac prendra fin le **19 septembre 2025**.
Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation sont disponibles jusqu'à cette date :
- À l'Hôtel de Ville de Mérignac, situé 60, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 33700 Mérignac.
- Au Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole, situé au 10/12, avenue des Satellites, 33185 Le Haillan.
Ce dossier est tenu à la disposition du public qui peut formuler ses observations sur les registres prévus à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ainsi que sur le site internet de Bordeaux Métropole (www.participation.bordeaux-metropole.fr).
À l'issue de la clôture, un bilan de la concertation sera adopté par le Conseil métropolitain. Il sera mis à disposition du public sur le site de la participation de Bordeaux Métropole.
Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

Annonces légales

Vie des sociétés



**Maîtres BOUÉ
Jean-Jacques et Michaël**
Notaires associés
6 boulevard Victor-Guilhem
82400 VALENCE-D'AGEN
Tél. 05 63 39 72 72

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte reçu le 25 juillet 2025, par Maître Jean-Jacques BOUÉ, M^{lle} Lytianne BOUILLE, demeurant à Bon-Encontre (47240), 1478 route de Saint-Ferriol a été nommée gérante et associée unique de la société MAREDO LABA, dont le siège social est à Bordeaux (33100), 8 rue Jean-Dufour, immatriculée au RCS de Bordeaux - SIREN 481690469.
En remplacement de M^{me} Anne Laurence RAINAT, décédée.
Elle exercera désormais seule ses fonctions conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires actuellement en vigueur.
Mention sera faite au RCS de Bordeaux.

Pour avis et mention, Le Notaire.

CD DONISSAN CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 21/08/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : CD DONISSAN
Objet social : l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers ; la construction, la réfection, la rénovation, la réhabilitation et plus généralement, la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers ; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts ; et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Siège social : 45 rue Villèdeu, 33000 BORDEAUX
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
Gérance : CDH INVEST, SASU au capital de 1 000 €, ayant son siège social 45 RUE VILLEDEU 33000 BORDEAUX, immatriculée sous le n°990233595 au RCS de BORDEAUX
Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la Société qu'avec le consentement des associés représentant plus de 51% du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

**ALTUFOR
SARL au capital de 100 €
Siège social : 16 RUE DES
GANTS
33000 BORDEAUX
RCS de BORDEAUX
n°531 427 748**
CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire du 19/08/2025 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. BOURGUET Jean-Marie, demeurant 16 rue des gants 33000 BORDEAUX de son mandat, lui a donné quittance de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/08/2025.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

BOURGUET Jean-Marie

Sud Ouest marchés publics

**Entreprises,
inscrivez-vous
aux alertes
automatiques**

Tous les marchés d. Sud-Ouest
100 % gratuits sur
sud-ouest-marchespublics.com



